



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

N° 2325SG CRIT 44

Pouvoir adjudicateur :

Chambre de Commerce et d'Industrie Réunion
5 b rue de Paris – CS 31023
97404 Saint Denis Cedex
Tél : 02 62 94 20 00
Fax : 02 62 94 22 90

Objet de la consultation :

Acquisition d'un comparateur de masse.

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

Procédure adaptée

Date et heure limites de remise des offres :

Le 05/01/2026– 12h heure locale - Ile de la Réunion

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1. **Objet de la consultation**
2. **Condition de consultation**
3. **Dispositions générales**
4. **Présentation des propositions**
5. **Conditions d'envoi des propositions**
6. **Jugement des propositions**
7. **Renseignements complémentaires**

Article 1 premier - Objet de la consultation

Le marché a pour objet l'achat d'un comparateur de masse de 2500 kg pour le laboratoire de métrologie du CRITT de la CCI de la Réunion.

Le marché est composé d'un lot unique désigné ci-dessous et décrit dans l'annexe 1 du présent CCP

- Comparateur de masse 2500 kg.

L'offre du candidat devra inclure entre autres les points suivants :

- Ce matériel devra avant tout être aux normes de sécurité européenne et/ou NF en vigueur,
- La fourniture de l'ensemble des documents techniques en langue française sur un support informatique et papier complet,
- La livraison des matériels sera rendue livrée à la Réunion,
- L'offre sera dotée d'une garantie minimale légale indiquée sur chacun des bordereaux de prix.

1-1 Lieu d'exécution des prestations :

Les matériels devront être impérativement livrés au plus tard le 27 février 2026 au CRITT à l'adresse ci-dessous :

CCI de l'Île de La Réunion – CRITT
MRST
3 rue Serge Ycard - 97490 Sainte Clotilde

Contacts pour livraison :

Bernard MOUTIAMA / Alexandre DEGRAIN / Lurencia RANDRIAFENO
Mail : bernard.moutiama@reunion.cci.fr
alexandre.degrain@reunion.cci.fr
laurencia.randriafeno@reunion.cci.fr

1-2 Caractéristiques principales du marché :

Marché composé d'un lot.

Article 2 - Condition de la consultation

2-1 Etendue de la consultation

Procédure adaptée établie en application de l'article R 2123-1 et R2123-5 du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

2-2 Type de marché

Marché de fournitures courantes et services
Classification CPV : **42000000-6**

3 - Dispositions générales du marché

3-1- Décomposition du marché

3-1-1 Allotissement

Ce marché est composé d'un lot unique

- Comparateur de masse de 2500 kg.

Variante : Non

Option : Non

3-1-2 Durée du marché

Les délais de livraison de ce marché seront en fonction des offres proposées par chacun des candidats et indiquées au travers du/des bordereau(x) de prix et annexe(s) au CCP.

Toutefois les délais de livraison ne devront pas être supérieurs aux dates ci-après :
Livraison au plus tard : le 27 février 2026

Une date de confirmation de livraison devra être communiquée au CRITT par mail dans les 3 semaines suivantes la date de notification du marché. Une tolérance de +/- 1 semaine sera accordé au candidat retenu.

- Ce mail devra être adressé à :

bernard.moutiama@reunion.cci.fr

3-2- Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement d'après le RIB fournit par le candidat.

3-3 Forme juridique de l'attributaire

Les candidats peuvent se présenter seuls ou sous la forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. Si le candidat se présente sous la forme d'un groupement, la CCI Réunion pourra, après l'attribution, lui imposer la forme solidaire, si la transformation est nécessaire à la bonne exécution du marché.

4



RC- Acquisition d'un comparateur de masse.

3-4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-5- Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- Règlement de la Consultation
- Le CCP (Le cahier des clauses particulières)
- L'acte d'engagement
- Le bordereau de prix
- Annexe conflit d'intérêt

3-6- Conditions d'obtention des documents

3-6-1 directement par téléchargement à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Article 4 - Présentation des propositions

4-1- Documents à produire

1. *Le CCP dûment visé,*
2. *L'acte d'engagement,*
3. *Le Bordereau de prix*
4. *Les fiches techniques*
5. *Les attestations d'assurances,*
6. *DC1,*
7. *DC2,*
8. *3666-SD (attestation fiscale)*
9. *URSSAF (attestation sociale)*
10. *Annexe conflit d'intérêt*
11. *Ou DUME (facultatif)*

Le candidat attributaire produira une attestation sur l'honneur concernant :

- l'interdiction du cumul d'emplois et travail dissimulé,
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

4-2- Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française

4-2-3 Unité monétaire

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

Article 5 - Conditions de dépôt des offres

5.1 Dépôt des propositions

- Directement par téléchargement à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Article 6 - Jugement des propositions

6.1 Sélection des candidatures

Critères de sélection :

- Délai de livraison : 20 %
- La VTO : 60%
- Prix : 20%

Les critères retenus pour la sélection des offres seront par ordre de priorité décroissante :

- **Délai (Nd) le délai s'entend global pour le lot complet : Note maximale 100 points (pondération de 20%)**

Note maximale X délai court
Délai de l'offre analysée

- **VTO (Nv) : Note maximale 100 points (pondération de 60%)**

Barème d'appréciation

Très satisfaisant : 100/100

Satisfaisant : 80% de la note maxi

Moyen : 50% de la note maxi

Insatisfaisant ou non fourni : 0/100

Comparateur de masse.

Comparateur de masse 1g à 2500 kg, ci-dessous les caractéristiques avec le barème de points

1. Points technique pour le comparateur de masse	100 points
Répétabilité 500 kg	10 points
Répétabilité 1000 kg	10 points
Répétabilité 2000 kg	10 points
Excentricité	10 points
Résolution	10 points
Temps de stabilisation	5 points
Auto-centreur	10 points
Connection USB	5 points
Garantie	5 points
SAV assuré sur site	10 points
Protocole de maintenance préventive	5 points
Pièce de rechange disponible	10 points

➤ **Prix (Np) : Note maximale 100 points (pondération 20%)**

L'offre la moins disante, sauf offre anormalement basse, se verra attribuer la note maximale de 100 sur le prix des prestations. Pour les autres offres, il sera appliqué la formule :

$$\frac{\text{Note maximale X prix offre moins disante}}{\text{Prix offre analysée}}$$

La note finale N de chaque offre

$$N = (Nd \times 0,20) + (VTO \times 0,60) + (Np \times 0,20)$$

En cas de prix manquant sur les annexes financières, l'offre sera déclarée non conforme. L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée (par exemple : document manquant, prix unitaire manquant)

En cas d'égalité des points entre deux candidats dans la notation finale, le candidat ayant la meilleure note technique sera retenu.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

Déroulement de la procédure :

Toutes les notes attribuées dans l'analyse des offres seront arrondies à deux décimales suivant le principe mathématique.

7

Les soumissionnaires seront classés, par ordre décroissant, suivant leurs notes globales respectives. Le candidat ayant obtenu la note globale la plus élevée sera classé premier etc...

Les soumissionnaires sont informés des conditions de rejets des offres :

- Les offres parvenues après la date et l'heure limite,
- Les offres qui ne respectent pas les exigences formulées (offres irrégulières)
- Les offres sans rapport avec le marché (offres inappropriées)

Présentation de l'offre : ne seront pas admises les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R 2142-1 à 27 ; R2152-1 et 2 ; L 2141-1 à 14 du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique. Une phase de négociation pourra être faite après le classement initial.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **5 jours** avant la date limite de remise des offres, une demande à l'adresse suivante :

➤ <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.